



Pv flash de dos (ubicuité)

Par **cesario**, le **23/04/2016** à **11:52**

bonjour

ma voiture a été flashé;(de dos)

le problème est qu'à ce moment j'accompagnais ma mère en clinique;

j'ai fourni lors de l'audition de la gendarmerie l'attestation du RV (noté sur l'agenda du chirurgien) où j'étais présent (précisé dessus)

je n'ai pas d'attestation d'heure de sortie de la clinique car je ne savais pas que j'en aurais eu besoin et les secrétariats ferment à 17h30 donc à 19h30 personne ne nous aura vu sortir;j'ai ramené ma mère chez elle un peu avant 20h (son domicile est situé à l'opposé du lieu de l'infraction)

j'ai prétexté une usurpation de plaques sur la voiture flashée...

je n'ai pas d'autre explication!on me convoque maintenant au tribunal!

merci pour votre avis

Par **youris**, le **23/04/2016** à **12:05**

bonjour,

le fait d'accompagner votre mère à la clinique pour un rendez-vous qui n'a donc pas un caractère d'urgence médicale, ne vous autorise pas à ne pas respecter les limitations de vitesse.

il vous faudra convaincre le tribunal de la réalité de cette usurpation de plaques minéralogiques en prouvant par exemple que vous ne pouviez pas être sur le lieu de l'infraction à l'heure et au jour de l'infraction.

j'espère que les photos prises ne vous permettent pas vous identifier.

salutations

Par **martin14**, le **23/04/2016** à **12:21**

Bjr,

Et votre mère ne veut pas vous faire une attestation ? témoigner au Tribunal ?

Par **cesario**, le **23/04/2016** à **12:40**

merci pour vos réponses

je souhaite seulement préciser que le controle flash s'est produit quand j'étais en clinique à attendre ma mère et non en l'amenant

quand à l'attestation ...elle a 87 ans et avait été tres choquée du diagnostic du chirurgien...

merci encore à vous bon W.E